



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DECISION n° 2022-442
3-6 Autres actes de gestion du domaine privé

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux municipaux
Espace 6 Bis'Arts à l'association La compagnie artistique Patafleur

DGA Service à la
population
Direction de la Vie
Culturelle

Réf : SJ/ SS 249863

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de la Teste de Buch est propriétaire d'un lieu appelé « 6 Bis'Arts » situé 6 bis rue du Captalat qui a pour vocation d'accueillir des associations dispensant des cours d'arts plastiques.

DECIDE

Article 1 :

De mettre à la disposition ce lieu, dans les conditions définies par la convention, à l'association « **La compagnie artistique Patafleur** ».

L'association aura à sa disposition la pièce principale du rez-de-chaussée à gauche de l'entrée et tous les espaces communs de la maison principale pour dispenser ses cours et pour le fonctionnement de l'association.

Article 2 :

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

La Ville de la Teste de Buch prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu.

La convention est conclue pour la période 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 30/08/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220830-DEC2022_442-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2022

Affichage : 09/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET



Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde